

## Séance du 31 janvier 2008.

**Présents :** MM. J-M.DUPONT, Bourgmestre ff.-Président  
DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK,  
SIRAULT, Echevins.  
Mme B.GALLEZ, Présidente du CAS.  
MM. LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE,  
GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI,  
CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO,  
DUPONT, BAUWENS, DERUDDER, Conseillers Communaux.  
M. Ph.WILPUTTTE, Secrétaire Communal.

M.le Bourgmestre ouvre la séance et excuse les absences de  
Mme BURY et de M.GRACI, Conseillers Communaux.

Il annonce le retrait du point n°4 inscrit à l'ordre du jour relatif à la  
Fabrique d'Eglise Saint Joseph – Budget 2008 – Avis ; il précise que n'ayant pas  
obtenu toutes les explications, il est décidé de reporter le dossier à la séance du  
prochain Conseil. Il ajoute que dans ce cas de figure, un deuxième douzième  
provisoire est accordé à l'organisme afin de lui permettre de fonctionner.

D'autre part, il informe l'Assemblée qu'un Règlement Général de  
Police a été remis à chaque Membre du Conseil et ce, suite à des modifications qui  
ont été opérées ainsi qu'un dossier relatif au Plan de Prévention de Proximité  
concernant la création et changements d'articles budgétaires dans le budget  
communal 2008.

### **PASS – Représentation Communale – Révision**

En séance du 1<sup>er</sup> mars 2007, le Conseil Communal a désigné  
MM.DONFUT, DUPONT & DEBAISIEUX pour représenter la Commune au sein du  
PASS.

Or, M.DONFUT a fait part de sa démission du PASS.

M.le Bourgmestre propose la désignation de M.P.BOUVIEZ en  
qualité de représentant communal au sein du PASS.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à  
l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK,  
SIRAULT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO,  
RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO,  
VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, BAUWENS, DERUDDER**

- désigne M.P.BOUVIEZ pour représenter la Commune au sein du PASS et ce, à  
l'Assemblée Générale ainsi qu'au Conseil d'Administration.

La délibération requise est adoptée.

### **Règlement Général de Police – Révision**

Le Règlement Général de Police de la Zone Boraine, voté par le Conseil Communal du 22 mars 2005 a été revu.

Ce document amendé est soumis à l'approbation de chaque Commune associée.

M.le Bourgmestre souligne que le Règlement a été adapté et qu'il est commun à l'ensemble des communes boraines. Le document a été examiné lors de la Commission et ce, en présence de M.M.STAELEN, Chef de Zone. Ce Règlement permettra aux citoyens de vivre en harmonie.

M.LIENARD remercie M.SCHRAYEN pour toutes les explications précises et détaillées qu'il a communiquées lors de la Commission.

M.GIANGRECO, quant à lui, insiste sur l'information qui en sera donnée à la population.

M.le Bourgmestre répond qu'en son temps, une petite brochure avait été éditée à ce sujet et transmise à la population pour son information. Ici, un espace sera réservé lors des prochaines parutions du Journal Communal afin qu'une information maximale soit diffusée auprès de la population.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, BAUWENS, DERUDDER**

- approuve le document amendé.

La délibération requise est adoptée.

### **Caisse Communale – Procès-verbal de vérification à la date du 30 septembre 2007**

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, BAUWENS, DERUDDER**

- prend acte du procès-verbal de vérification de la caisse communale à la date du 30 septembre 2007.

La délibération requise est adoptée.

### **Fabrique d'Eglise Saint Joseph – Budget 2008 – Avis**

Comme précisé à l'ouverture de la séance, M.le Bourgmestre rappelle que ce point est retiré de l'ordre du jour et qu'il fera l'objet d'une analyse lors de la prochaine séance du Conseil qui se tiendra en février.

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, BAUWENS, DERUDDER**

- marque son accord quant au report du dossier à la séance du 28 février 2008..

La délibération requise est adoptée.

### **CPAS – Deuxième douzième provisoire – Vote**

M.le Bourgmestre précise que le budget 2008 du CPAS sera présenté lors de la séance du Conseil du mois de février. Il souligne que l'avant-projet a, par ailleurs, été présenté au Conseil de l'Action Sociale.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, BAUWENS, DERUDDER**

- approuve la décision du Conseil du Centre d'Action Sociale de Frameries sollicitant l'autorisation de pouvoir disposer d'un deuxième douzième des allocations correspondantes au budget ordinaire de l'exercice 2007 afin d'engager et de payer les dépenses strictement obligatoires ainsi que les dépenses indispensables pour assurer la vie normale du CPAS.

La délibération requise est adoptée.

## **Rapport 2007 sur l'Administration et la situation des affaires de la Commune**

En application de l'Article L1122-23 DU Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, il appartient au Conseil Communal de prendre connaissance du rapport sur l'Administration et la situation des affaires de la Commune, relatif à la période du 1<sup>er</sup> octobre 2006 au 30 septembre 2007.

M.le Bourgmestre relève qu'il s'agit d'un travail important ; il en profite pour annoncer que le chiffre de population est en augmentation à la date du 31 décembre 2007 puisque 20 807 habitants sont inscrits dans les registres de la population.

M.LIENARD fait remarquer que pour ceux qui font l'effort d'examiner ce travail, ils découvrent qu'il s'agit d'une mine de renseignements sur la Commune. Il félicite le Personnel Communal pour le travail réalisé. Il émettra peu de remarque et souhaite seulement qu'une relecture ait lieu afin de préserver une cohérence. En effet, une personne devrait relire l'ensemble du document à l'effet d'obtenir la cohérence quelque peu manquante.

Il émet donc trois regrets particuliers, à savoir :

- l'absence du rapport du service ADL ;
- l'absence d'une évaluation sommaire mais, néanmoins chiffrée du taux de participation des jeunes de l'entité lors des activités PPP-Espace Jeunes ;
- il serait opportun d'obtenir un graphique évolutif portant sur les cinq dernières années afin d'en tirer des enseignements intéressants en matière de population.

quoi qu'il en soit, il remercie encore le Personnel Communal pour le travail accompli.

Pour l'ADL, M.le Bourgmestre annonce l'agrément de cet organisme. Plusieurs réunions se sont tenues dans le but de la présentation de ce service et de définir les collaborations à mettre en œuvre. Aujourd'hui, on entre dans une phase de relance ; on réunira prochainement la plate forme.

En ce qui concerne le PPP-Espace-Jeunes, les chiffres sont connus et ils pourraient être communiqués sans aucun problème.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, BAUWENS, DERUDDER**

- a pris connaissance du rapport présenté et l'approuve.

La délibération requise est adoptée.

M.DONFUT entre en séance

### **Budget Communal 2008 – Vote**

M.P.BOUVIEZ, Echevin des Finances, prend la parole :

« Si le budget 2007 avait été considéré comme étant un budget transitoire et réaliste, nous pourrions définir celui de 2008 comme étant un budget aux ambitions mesurées mais réelles.

Même si, selon la formule traditionnelle, un budget n'est qu'un budget, c'est-à-dire un ensemble de prévisions, celui que j'ai l'honneur, au nom du Collège des Bourgmestres et Echevins, de soumettre à l'approbation du C.C., pour l'année 2008, se caractérise par deux particularités importantes .

D'une part, le budget que nous vous présentons ce soir est à l'équilibre. A l'exercice propre, on enregistre un léger déficit s'élevant à 981,87€. En effet, les recettes sont estimées à 21.840.041,89€, les dépenses à 21.841.023,76€.

Tout exercice confondu, le budget se décline comme suit :

- Recettes : 23.155.664,12€ - Dépenses : 22.141.152,48€ et présente un boni cumulé de 1.014.511,64€.

L'équilibre budgétaire, à mon sens ,constitue un point essentiel montrant ainsi que la Majorité actuelle entend bien instaurer une gestion saine pour notre Commune, gestion qui, en tout cas, ne viendrait en rien grever son devenir financier. Comme vous le savez, des efforts ont dû être réalisés pour atteindre cet équilibre.

Le premier d'entre –eux a été celui demandé aux Citoyens de Frameries puisque vous le savez depuis novembre dernier, l'IPP augmentera de 0,8% pour l'année 2008. A cet effort important, une série de décisions prises par le Collège a permis d'amener le budget à l'équilibre. Soucieux de respecter les recommandations du CRAC, notre travail s'est surtout penché sur la façon de limiter les dépenses.

En ce qui concerne les dépenses de dettes, et dans l'optique d'entamer des efforts en vue de la stabilisation, voire de la diminution de la dette, il est prévu, pour 2008, de procéder à la vente d'une partie du patrimoine communal, partie qui nous semble inutile de garder. Pour exemple, il est envisagé de vendre les terrains entourant le Hall de maintenance, l'ancienne Maison communale de Noirchain, le presbytère d'Eugies, le local des Francs Tireurs de la rue Grande Bretagne, le café des Sports et la conciergerie de l'école de la Libération. Le reliquat des ventes servira à restreindre la charge de dettes issues des investissements propres contractés durant ces dernières années.

En matière de dépenses de fonctionnement, vous n'êtes pas sans savoir que les charges imputables aux frais énergétiques explosent actuellement. Si celles relatives à l'éclairage public sont assez mal maîtrisées, les dépenses imputables à la consommation énergétique des bâtiments peuvent par contre être mieux contrôlées. A ce sujet, permettez-moi d'être un peu plus long.

La problématique énergétique est devenue une question centrale pour les pouvoirs locaux, comme d'ailleurs pour l'ensemble de nos concitoyens. Nous ne pouvons plus, aujourd'hui, gérer un budget sans prendre en considération la facture énergétique. Son utilisation rationnelle est indissociable à l'application d'une saine gestion de notre commune. Celle-ci, me semble-t-il, doit être un exemple en la matière.

Nous devons pouvoir montrer notre dynamisme à nos concitoyens et leur assurer que notre gestion est énergétiquement parcimonieuse.

Les Pouvoirs Locaux ont, de plus, le devoir de contribuer à atteindre les objectifs de Kyoto, qui prévoient pour la RW, la réduction de 7,5% de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2010. Les pouvoirs locaux ont, dès lors, un rôle capital à jouer dans la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur d'une réduction de la consommation énergétique et de ses impacts. En tant que propriétaire et gestionnaire d'infrastructures, la commune a un rôle essentiel à jouer, pour améliorer l'efficacité énergétique de ses bâtiments. Et dans ce contexte, il nous semble tout à fait logique de développer dès à présent une véritable politique d'économie d'énergie au sein des bâtiments communaux

Ainsi, le rapport de l'audit énergétique élaboré par le bureau d'études APURE, ciblant les 6 bâtiments les plus énergivores de la Commune constitue un document de base pour développer des actions pluriannuelles dans le cadre de l'amélioration de l'enveloppe des bâtiments et du système de chauffage. Selon cette étude, l'investissement requis sera amorti à très court terme grâce aux économies d'énergie qu'elles induiront. A cet effet, pour 2008, pas moins de 150.000 € subsidiés partiellement ont été inscrits au budget extraordinaire. De surcroît, il nous apparaît extrêmement judicieux de pouvoir attacher spécifiquement un agent au moins à mi-temps à un poste de « responsable énergie » au sein de l'Administration. Son rôle, en tant que contrôleur des consommations énergétiques des différents sites communaux lui permettra d'établir un cadastre énergétique et ainsi définir des priorités d'actions et d'investissements à réaliser ; une forme de plan communal « énergie » qui aura le mérite d'établir une véritable stratégie à moyen terme. Ce plan devrait permettre à la Commune d'affecter efficacement les ressources disponibles vers les projets les plus porteurs en terme d'économie d'énergie et de susciter des modifications de comportement dans le chef des membres du personnel communal. En effet, cet agent aura le rôle important de sensibiliser le personnel afin qu'il puisse acquérir les réflexes contribuant à l'utilisation rationnelle de l'énergie.

A titre indicatif, on estime sur base de simples conseils prodigués régulièrement au personnel ainsi que le suivi du cadastre énergétique incluant le relevé mensuel des consommations du parc immobilier d'une administration de dimension moyenne, que l'on puisse atteindre 15 à 20% d'économies d'énergie. La charge d'emploi du « responsable énergie » sera dès lors très vite amortie.

Conscients des possibilités d'économies qu'une telle gestion peut engendrer, il n'a été inscrit aucune augmentation supplémentaire par rapport à celle enregistrée en 2007 au niveau des postes relatifs aux dépenses énergétiques des bâtiments communaux. Pour les Communes, les dépenses de transferts restent toujours un point épineux. D'année en année, elles sont sans cesse croissantes. Deux d'entre-elles sont d'ailleurs très contraignantes. Elles sont obligatoires et les montants qui nous sont imposés ne sont pas négociables. La Zone de Police augmente sa demande de subvention pour 2008 de 2%. Elle est estimée à 2.130.806 €. Le SRI nous impose une première avance de subvention équivalente à 817.552 €.

Par contre, il a été décidé après diverses réunions de concertations, de réduire la subvention de 400.000€ pour le CPAS. Cette réduction ne contrariera en aucun cas l'action menée par le CPAS ni son équilibre budgétaire. En effet, grâce à une gestion plus dynamique des conditions d'hébergement en Maison de Repos, le CPAS augmentera ses recettes en forfait INAMI sans que cela n'entraîne de nouvelles dépenses. Ces suppléments, ainsi que l'engagement d'une partie de son fonds de réserve, compenseront ainsi la réduction de la subvention communale.

Au niveau des dépenses de personnel, le budget 2008 marque la volonté du Collège de maîtriser les dépenses, conformément aux recommandations du CRAC: pas de nouveaux engagements, sauf besoin exceptionnels et gestion très strict des remplacements de départs naturels.

En matière de recettes issues de la fiscalité locale, hormis la recette supplémentaire générée par l'augmentation de l'IPP, aucune autre augmentation probante n'est enregistrée. Même si, et c'est un fait évident, de nouvelles habitations apparaissent le long de nos routes ou dans nos quartiers, la recette émanant du précompte immobilier ne semble pas réellement décoller.

Si nous enregistrons une hausse non négligeable de dividendes, c'est le cas de ceux provenant de l'IDEA (412 € en 2007, 75000€ en 2008), c'est au niveau des subventions émanant du Fonds des Communes que l'on pourrait enregistrer un changement très significatif. Même si la réforme des Communes n'est toujours pas votée par le Parlement Wallon, il semble que celle-ci puisse être à l'ordre du jour dans les mois à venir.

Ainsi tenant compte des nouveaux critères retenus pour établir la nouvelle répartition des subventions entre les communes wallonnes, nous ne pouvons qu'espérer que Frameries, à l'instar d'autres communes de la région, bénéficie d'un mécanisme de rattrapage lui permettant d'envisager l'avenir de manière plus positive sur le plan financier, par l'augmentation récurrente de sa dotation. Dans l'attente, nous avons dû inscrire, comme les années précédentes, une aide "Tonus axe 2" afin d'équilibrer notre budget. Cette somme s'élève pour 2008 à 1.371.542 €.

C'est donc grâce à une gestion rigoureuse de notre Administration, à de nouveaux efforts consentis par la population et à une nouvelle aide "Tonus" que nous vous présentons un budget 2008 à l'équilibre.

Si la première particularité importante qui ressort de ce budget émane de son équilibre, la deuxième peut trouver son origine dans la volonté de vouloir mieux répondre aux besoins de la population. D'une manière générale, la gestion de notre Commune doit être rigoureuse et prudente afin de garantir sa pérennité. Elle doit aussi permettre de dégager des marges de telle manière d'ouvrir de nouvelles perspectives et de répondre aux attentes quotidiennes de nos concitoyens. Servir mieux les intérêts des habitants de notre cité est et devra toujours rester la préoccupation principale et ultime des mandataires.

Certes, en matière de nouveaux investissements, ceux-ci ont été scrupuleusement étudiés afin d'en garantir la pertinence. Au-delà des gros projets d'aménagements de la rue des Alliés et des 4 Pavés qui débiteront dans les prochains mois et que Monsieur DRAUX précisera tout à l'heure, de l'accomplissement d'une politique de construction de logements sociaux dans divers quartiers de l'entité, d'autres investissements ont été consentis dans le cadre d'aménagements ou de rénovation de voiries. Monsieur DEBAISIEUX vous exposera en détail les différents projets inscrits au budget extraordinaire.

Beaucoup d'entre-nous considèrent, sans doute à juste titre, que nos rues sont sales et mal entretenues. Après la création des brigades « propretés » qui ont été favorablement accueillies, le Collège a émis le souhait d'amplifier la capacité de celles-ci à pouvoir maintenir nos voiries plus propres par l'achat d'aspirateurs de rues et d'une nouvelle balayeuse. L'aménagement d'une piste cyclable bordant la route allant d'Eugies à Sars est également prévu dans le cadre du plan Mercure. Elle aura le mérite de maintenir en sécurité les usagers voyageant à pieds ou en vélo le long de cette route relativement dangereuse.

La bibliothèque pivot ouvrira ses portes, dans le courant du mois de septembre. Elle sera équipée d'un nouveau matériel informatique favorisant ainsi un accueil optimal des visiteurs. Frameries s'est également inscrit dans un projet Interreg dont l'objectif principal est de permettre d'accroître l'offre culturelle et musicale à nos concitoyens et de favoriser ainsi leur épanouissement.

Le personnel de l'Administration centrale sera doté d'un nouveau matériel informatique permettant ainsi de répondre aux exigences grandissantes de la gestion d'une commune telle que la nôtre mais aussi de pouvoir mieux servir la population dans le cadre de procédures administratives. Des travaux d'aménagements de la gare de Frameries conduiront à la revitaliser et à la transformer en un centre de répétition et de préparation de spectacles, dans le cadre de l'Envol des cités.

Au niveau de l'enseignement primaire, il a été budgétisé une subvention complémentaire destinée à soutenir un projet d'immersion visant à l'enseignement du néerlandais. Il est également prévu d'organiser un accueil extrascolaire coordonné moyennant l'engagement d'un agent subventionné.



Si, à l'heure actuelle, une action citoyenne, soutenue par la Commune et le CPAS a été initiée afin de négocier des réductions au niveau du coût du mazout pour les particuliers, l'ouverture d'un guichet de l'énergie permettra à ceux-ci de recevoir, entre autre, tous les renseignements nécessaires à l'obtention de primes et les conseils utiles dans le cadre de travaux de rénovation de leur logement. Dans un premier temps, celui-ci ouvrira ses portes une fois par semaine.

Enfin, soyons clair, le Collège a souhaité maintenir toutes les subventions inscrites en 2007 en faveur des mouvements associatifs, sportifs et culturels de notre entité, mais aussi a souhaité de procéder à une amélioration du calendrier des festivités dans le but de favoriser l'animation et développer la convivialité au sein de la Cité de Bosquétia.

Mesdames et Messieurs, la Commune de Frameries montre indiscutablement, aujourd'hui, un mouvement de reprise, d'accélération naissante, un élan d'ensemble qui se constatent de plusieurs façons : réalisation de travaux d'aménagement importants, construction de nouveaux logements et de parcs immobiliers, projets de revitalisation du centre ville. Le Collège s'en réjouit pour nos concitoyens. Mais davantage que de s'en réjouir, notre volonté est de mener une politique qui peut favoriser et accompagner ce renouveau dans une spirale ascendante. Tout ceci représente certainement des efforts considérables tant pour la population que pour l'Administration.

Le budget communal ne peut pas être un frein mais au contraire être un moteur pour cette dynamique positive. Tout en concrétisant les actions définies dans la déclaration de politique générale, nous entendons, pour l'avenir, poursuivre dans la voie de cette gestion, certes rigoureuse mais également volontaire dans un souci de revitalisation de nos quartiers, du développement de notre commune et du redéploiement des actions à mener pour le bien être de tous ses habitants ».

M.DEBASIEUX prend la parole et souligne que M.BOUVIEZ a dressé le bilan complet du budget 2008 et ce, tant l'exercice ordinaire qu'à l'exercice l'extraordinaire. Il s'agit d'un budget maîtrisé et ambitieux. Le Collège Communal s'est d'ailleurs inspiré de la Déclaration de Politique Générale.

En matière de propreté publique, des brigades ont été créées en 2007. Afin d'équiper ces brigades, des investissements importants seront consentis en 2008 avec l'acquisition d'une deuxième balayeuse ainsi que trois aspirateurs de rues. L'accent a également été mis sur les Espaces Verts, les Espaces Publics dans le cadre de la remise en état des parcs et jardins. En ce qui concerne la politique des travaux, deux investissements importants seront réalisés, il s'agit du Programme Pluriannuel de Rénovation des trottoirs :

- la réfection des trottoirs à la rue Apollon à La Bouverie, dans le cadre du Programme Triennal ;
- la réfection des trottoirs à la rue du Bosquet à Frameries, sur fonds propres.

En matière de Programme de Rénovation de voiries, une somme est prévue pour l'aménagement du carrefour formé par les rues Terre à Cailloux et avoisinantes ; dans le cadre du projet pilote, une subvention sera également allouée.

Dans le cadre du Programme Communal de Développement Rural, il souligne que le Collège Communal a désigné, en décembre 2007, l'auteur de projet de cette opération, il s'agit du Bureau Trame. Une première réunion s'est tenue durant la semaine et, une méthodologie de travail a été mise en place. Deux crédits sont inscrits au budget et, ils sont destinés à la rénovation de la rambarde qui borde « Les Rogneaux », à Noirchain. La Commune sollicitera d'une subvention de la Région Wallonne. L'acquisition du Cercle Notre Dame de la Fontaine, à Sars est également programmée et ce, dans le but d'y créer un Foyer Rural à l'instar de ce qui s'est fait à Noirchain. D'autres investissements sont également programmés et, parmi ceux-ci, l'éclairage public de la Grand Place de Frameries, des investissements dans les écoles. Sans oublier que tant pour les services communaux que la bibliothèque bénéficieront d'investissements. Le côté sportif n'a pas été oublié puisque des travaux auront lieu au RSB. Enfin, des équipements informatiques perfectionnés seront acquis.

On peut donc parler d'une réelle volonté de suivre la Déclaration de Politique Générale présentée par la majorité en mars 2007.

M.DRAUX annonce qu'en matière de Rénovation Urbaine, il relèvera trois chiffres importants dans les matières qui concernent son département :

#### En matière de Rénovation Urbaine de Frameries-Centre :

Il rappelle que cette Rénovation a début en 1993 et que malgré les fonds importants déjà engagés, que beaucoup de projets sont encore à l'étude.

1<sup>er</sup> chiffre : rénovation des Quatre Pavés :  
1 200 000 € d'honoraires d'architecte.

Outre cela, diverses acquisitions sont prévues en 2008 pour le bon déroulement du projet.

Un autre centre d'intérêt est l'acquisition du 57 de la rue des Alliés et la démolition des 51 & 53 afin de retrouver un espace important susceptible d'accueillir un parking provisoire voire même de créer une liaison avec la rue D.Maraille.

#### En matière de Rénovation Urbaine de La Bouverie (ZIP) :

Entamée depuis l'An 2000, il s'agira de poursuivre les actions entamée (achats de bâtiments divers) et surtout de réaliser un plateau ralentisseur qui sécurisera les deux écoles (Libre & Officielle), l'Eglise, la Régie de Quartier et la bibliothèque et ce, pour 400 000 €, c'est le deuxième chiffre important qu'il relève.

## En matière de mobilité :

Outre la continuité des aménagements de sécurité des voiries (îlots, marquages, etc...), la Commune a souscrit avec les quatre autres communes de la Région (Dour, Quaregnon, Boussu & Colfontaine) à l'étude d'un Plan Intercommunal de Mobilité qui analysera aussi les différents flux de circulation dans le centre de Frameries.

De plus et, c'est le troisième chiffre important relevé par M.DRAUX, c'est le montant de 200 000 € inscrit au budget en vue de réaliser une piste cyclable entre Eugies et Sars-la-Bruyère. En effet, il annonce que le Ministre COURARD a octroyé une subvention de 159 000 € pour la réaliser.

Quant au logement, le plan bisannuel retenu par les Autorités de Tutelle veillera à procurer un logement décent pour tout le monde et à lutter contre les immeubles insalubres d'où l'inscription de sommes pour l'acquisition et la démolition de taudis.

En ce qui concerne le logement social, il annonce la volonté de maintenir et d'amplifier la collaboration de la Commune avec la société immobilière Toit & Moi.

Enfin, en matière d'Aménagement du Territoire, des honoraires pour l'études des Zones d'Aménagements Communales concertées sont inscrits et permettront de faire passer des terrains agricoles en zones d'habitat.

M.DISABATO, Conseiller Communal, prend la parole :

« Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Echevins, Madame la Présidente du CPAS, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs.

Tout d'abord, permettez-moi de souligner que dans le contexte actuel, il est bien difficile de faire un budget, je le reconnais. Il y a d'ailleurs des aspects positifs à ce budget que je voudrais souligner :

- la prise de conscience des économies d'énergie qui sont nécessaires au niveau de notre commune avec l'inscription de 150.000 € à l'extraordinaire pour diminuer la facture énergétique. Si je prends l'exemple cité dans le journal de La Province, pour l'école de la libération on peut réaliser 10.247 € d'économie par an grâce à un investissement de 82.655 € ce qui revient à dire que l'investissement sera rentable dans 8 ans. Mais si on tient compte du fait que les prix de l'énergie vont encore augmenter, on peut estimer avoir un retour sur investissement beaucoup plus rapidement. Pour ma part, je suis persuadé que les sociétés les plus prospères à l'avenir seront celles qui consommeront le moins d'énergie. Je crois qu'on aurait pu aller encore plus loin en rédigeant un plan pluriannuel d'isolation des bâtiments communaux car c'est là le plus rentable.
- l'engagement d'un Eco-Conseiller est aussi une bonne chose même si je trouve dommage que nous n'ayons pas trouvé la possibilité de le faire financer par la région wallonne.

Citons encore le remplacement parcimonieux des personnes qui partent à la retraite même s'il faudra être attentif à l'équilibre dans les services pour ne pas réduire encore les services à la population alors que l'on vient encore d'augmenter leur cotisation via l'augmentation des additionnels à l'impôt des personnes physiques.

Mais, après les fleurs, permettez-moi de distribuer les chardons :

il faut bien dire que vous jouez à David Copperfield : vous imaginez des recettes sans garantie aucune de les avoir. Tout d'abord, vous diminuez la dotation au CPAS de 400.000 € en justifiant que le trou sera comblé grâce à l'augmentation des remboursements INAMI. Cependant, lorsque je pose la question pour savoir si vous avez un accord pour l'augmentation de ce remboursement, on me dit que rien n'est encore décidé.

Par ailleurs, vous insérez dans ce budget, de manière revendicative, si j'ai bien lu la presse, une somme de plus de 1.300.000 €, comme si le fond des communes avait déjà été revu. Je trouve que c'est fort téméraire même si je suppose que des informations sont plus facilement accessibles quand on a 2 Ministres au sein de l'assemblée. Je suis perplexe sur la possibilité d'avoir ces sommes et je trouve dangereux pour l'équilibre budgétaire de les avoir inscrites. En effet, cela fait 20 ans que l'on dit que le fond des communes doit être revu et plusieurs Ministres se sont cassés les dents sur cette réforme. Par ailleurs, j'entends toutes les communes dire que grâce à la révision de ce fonds, tous leurs problèmes seront résolus. Permettez-moi d'en douter car :

1. les négociations communautaires risquent d'être douloureuses à cause de la volonté du Gouvernement fédéral de ne pas financer totalement des compétences qu'il transférerait aux entités fédérées. Même si nous sommes unis en front francophone pour demander un financement intégral, cela me paraît difficile d'obtenir gain de cause sur toutes les matières. Dans ce cadre, même si l'état des finances de la région wallonne et de la communauté française sont relativement meilleures qu'il ya quelques années, le fond ne pourra pas être augmenté drastiquement comme les besoins des communes le demande.
2. le Parlement Wallon est composé de nombreux Bourgmestres, échevins ou Président de CPAS et lors du vote, car rappelons qu'il doit y avoir un vote du parlement pour que la révision soit effective, tout le monde aura fait son petit calcul pour voir si cela est bénéfique ou non pour sa commune. Dans ce contexte, même s'il devait y avoir un accord entre cabinet, la négociation avec le parlement risque d'être difficile

En fait, vous me faites penser à un film qui m'a marqué : la Haine de Mathieu Kassovitz. Au début de ce film il y a une phrase qui colle bien à ce budget : C'est l'histoire d'un mec qui tombe d'un immeuble de cinquante étages, et qui se répète à chaque étage au fur et à mesure de sa chute "Jusqu'ici tout va bien, jusqu'ici tout va bien, jusqu'ici tout va bien » Et de conclure : « l'important, ce n'est pas la chute mais l'atterrissage »

L'atterrissage risque d'être difficile pour notre Commune...

Vous prévoyez également la revente de toute une série de bâtiment, ce que je regrette car on dilapide le patrimoine communal et que cela ne sera qu'une mesure « One-Shot » qui ne sera donc pas récurrente dans le temps.

La Rénovation Urbaine pose aussi question au niveau de vos priorités. Je me souviens encore quelques semaines avant les élections communales, vous aviez fait apposer des banderoles sur quelques bâtiments de la grand-rue pour dire que la commune investissait des moyens conséquents pour la rénovation urbaine. Or, un an après, rien n'est encore fait. Nous avons eu l'occasion de voir un reportage sur télé MB lors de la période des soldes qui montrait clairement que certains commerçants ont le couteau sous la gorge. Par ailleurs, j'ai eu l'occasion de discuter avec certains d'entre eux qui se sentent désespérés. Il est maintenant temps de marquer le but car les gens attendent vraiment que ça bouge.

Enfin, par principe, n'ayant pas la charge d'exécution de ce budget, je ne le voterai pas. Mais n'y voyez pas un non négatif mais un non ouvert. Si vous décidez d'ouvrir la réflexion sur le budget à l'opposition, je suis prêt à travailler avec vous à la recherche de solutions ».

M.le Bourgmestre reconnaît que la vente de certains bâtiments appartenant à la Commune peut être interprétée comme une opération « One Shot ». Mais, il ne faut pas oublier que cette décision intervient après une étude analytique du patrimoine communal ; d'autre part, le produit de la vente sera affecté à des remboursements d'emprunts et allégera donc durablement les finances communales.

Pour la dotation du CPAS, expliquée en d'autres circonstances, il précise qu'elle n'affectera pas la capacité du CPAS à mener ses actions. On attend toujours la réception de subventions tout en détenant la garantie de celles-ci, s'il arrivait que le CPAS doive utiliser son fonds de réserve afin de boucler son budget, ce ne serait donc que temporaire.

La somme inscrite ne provient pas de l'espoir de percevoir quoi que ce soit du Fonds des Communes mais bien du Plans Tonus 2. Il est pourtant certain que chacun aspire la révision de ce Fonds.

Il reconnaît qu'il existe en effet une grande urgence pour la Rénovation Urbaine mais, de là à dire que certains sont « désespérés », il estime que le terme employé n'est pas approprié. Les commerçants ont été rencontrés et il est clairement apparu qu'ils sont conscients des efforts réalisés en matière d'investissements pour que d'ici peu on puisse engranger une nouvelle dynamique commerciale à Frameries.

Voici les éléments de réponse qu'il souhaitait communiquer à M.DISABATO.

Mme DI BARI quant à elle, s'inquiète pour un budget communal 2008 qui semble globalement en équilibre. Elle craint que l'an prochain, il n'en soit pas de même. A partir de ce constat, elle s'abstiendra quant au vote du budget 2008.

M.BAUWENS se déclare heureux de voir qu'on présente un budget 2008 en équilibre qui a dû représenter un sacré travail cérébral. Toutefois, celui-ci ne tient qu'à un fil. Vu ses incertitudes d'avenir, il s'abstiendra quant au vote.

M.LIENARD remercie l'ensemble des Echevins pour la présentation de ces différentes parties du budget communal 2008. Avec quelque peu de prétention, on peut appeler celui-ci : « Ombres et Lumière », tel le tableau de Rembrandt et, s'en explique :

#### Ombres, d'abord :

- C'est ce qui avait été dit en début de législature, le contexte financier est difficile, les moyens sont limités et ce, pas uniquement pour la Commune.
- On en peut se réjouir d'un budget en équilibre à 1 000 € près. Les réserves s'épuisent, l'annexe budgétaire indique que la charge de la dette demeure conséquente et ce, pour toutes les prochaines années.
- Après ces taches d'ombres à gommer progressivement dans l'avenir, apparaissent des points de lumière conformes en tout point à la Déclaration de Politique Générale. Ceci grâce, il convient de le reconnaître, à la créativité et à l'imagination du Collège Communal.

Il insiste afin que l'on demeure attentif à l'évolution de la dette.

Comme il l'a souligné précédemment, après un budget communal 2007 de « transition », malgré les difficultés financières, on peut qualifier le budget communal 2008 de « budget de démarrage » qui met l'accent sur un service qui répond au mieux aux attentes des citoyens.

Pour terminer, il adresse ses plus vives félicitations au Personnel Communal pour la rédaction de ce budget et souligne un élément positif en particulier, il s'agit des annexes et des graphiques présentés.

Il suggère que lors d'une prochaine discussion budgétaire ou, lors des réunions citoyennes, des projections de nature explicites soient présentées dans ce domaine car, comme dans d'autres cas, la pédagogie est nécessaire.

M.DONFUT, avant toute chose, souligne la pertinence des propos de M.LIENARD. Il remercie le Collège Communal d'avoir associé les deux Chefs de Groupe à l'élaboration de ce budget 2008. Cela mérite d'être dit ouvertement car, il ne faut pas tromper les citoyens.

Le budget 2008 a donc été finalisé avec beaucoup de sérieux. Il est vrai que l'on ne peut engager dans celui-ci toutes les impulsions que l'on souhaiterait. Il regrette toutefois que le budget ne puisse probablement être voté que par la majorité PS-CDH. Il espère d'ailleurs qu'en 2009, on pourra rencontrer une approbation du budget par l'ensemble des Groupes Politiques. Il ne faut pas oublier

que durant les années précédentes, on a connu également des débats intéressants et utiles. Aujourd'hui, on n'est pas loin des remarques et souhaits émis par M.DISABATO. En ce qui concerne le produit de la vente des immeubles, cela évitera de contracter un emprunt ou de rencontrer un déficit à l'extraordinaire.

Pour l'INAMI, il s'agit d'une politique et aussi de répondre aux problèmes de société ; il faut offrir aux seniors différentes possibilités. D'autre part, cela permet d'obtenir des remboursements plus importants de cet organisme.

Quant au Fonds des Communes, il faut être réaliste ; ou le Décret est voté ou, il ne l'est pas. Dans le cas présent, le Collège Communal fait une chose tout à fait normale et, on peut espérer que 2009 verra un budget voté à l'unanimité. Il souligne que l'ensemble des Echevins maîtrise leur propre département.

La masse salariale connaît un premier.....et, peut être connaîtra un second dans les mois à venir ; le coût sera élevé. La Commune doit faire face à l'ensemble des services qu'elle doit offrir à la population.

Enfin, il s'associe à M.LIENARD quant aux remerciements émis à l'égard du Personnel Communal ainsi qu'au Collège Communal.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, par :

21 voix « Pour », à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DUPONT.**

1 voix « Contre », à savoir :

**DISABATO**

et,

3 « Abstentions », à savoir :

**DI BARI, BAUWENS, DERUDDER**

- vote le projet du budget communal 2008.

Suite à la dissolution de l'ASBL « Espace Prévention Borinage – Hauts Pays, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, BAUWENS, DERUDDER**

- décide d'effectuer diverses opérations budgétaires (création et changements d'articles budgétaires dans le budget communal 2008).

La délibération requise est adoptée.

### **Plan de Prévention de Proximité – Création et changements d'articles budgétaires dans le budget 2008**

Dans la perspective de la dissolution de l'Asbl « Espace Prévention Borinage - Hauts Pays » et suite au courrier émanant de monsieur le Ministre Ph. COURARD, il serait nécessaire d'effectuer diverses opérations budgétaires.

En effet, il y a lieu d'assumer :

- le traitement des agents attachés à ce projet qui devraient être réintégrés au sein du personnel communal (2 contractuels ordinaires + ancienneté respective + 1 allocation pour diplôme + étudiants)
- le bon fonctionnement des activités prévues

Il est à noter que ces mouvements budgétaires n'affectent pas le résultat final du budget 2008 (Recettes = Dépenses : Voir détails en annexe)

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, BAUWENS, DERUDDER**

- décide d'avaliser ces changements et d'effectuer diverses opérations budgétaires (création et changements d'articles budgétaires dans le budget communal 2008).

La délibération requise est adoptée.

### **Enseignement - Moyens réservés en vue de la réalisation des projets d'action en discriminations positives (D+) - Année scolaire 2008-2009.**

Le capital périodes complémentaire et le montant de fonctionnement attribués aux implantations en vue de la réalisation des projets d'action « discriminations positives » conformément aux articles 7,8 et 9 dudit décret sont répartis de la façon suivante :



Groupes scolaires - Implantations	Capital périodes	Montant en fonctionnement
La Victoire - Av Floréal	6 p	811,00 €
La Libération -Rue Léopold	6 p	1.064,00 €
La Libération – rue de la Libération	23 p	9.786,00 €
Eugies – Champ Perdu -Rue Pasteur Busé	7 p	3.143,00 €

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, BAUWENS, DERUDDER**

décide :

Article 1<sup>er</sup> : d'acter les moyens réservés en vue de la réalisation des projets en discriminations positives pour l'année scolaire 2008-2009 comme suit :

Groupes & Implantations	Capital périodes	Montant en fonctionnement
La Victoire – Av.Floréal	6 périodes	811 €
La Libération – R.Léopold	6 périodes	1 064 €
La Libération – R.de la Libération	23 périodes	9 786 €
Eugies – Ch.Perdu – R.P.Busé	7 périodes	3 143 €

Article 2 : de transmettre la délibération aux Autorités Supérieures ainsi qu'aux Directeurs (trices) d'Ecole.

La délibération requise est adoptée.

**Enseignement - Indemnités de déplacement octroyées aux Directeurs(trices) d'Ecole du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008**

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, BAUWENS, DERUDDER**

- décide :

#### Article 1<sup>er</sup> :

- de permettre aux quatre Directeurs(trices) d'Ecole, d'utiliser, en cas de nécessité, leur véhicule à moteur personnel pour effectuer des déplacements pour les besoins du service du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008, comme suit :

Groupe scolaire de Calmette + implantation Wauters - Mr E. Caufriez : 1020 km

Groupe scolaire de la Victoire + implantation Floréal - Mme R. Iafolla : 1020 km

Groupe scolaire de la Libération + implantations de Léopold + Collard - Mme V. Vitins :  
1530 km

Groupe scolaire d'Eugies + implantations de Sars et Champ Perdu - Mme J. Cornez : 1530 km

soit 5100 km X 0,2940 € = 1 499,4 € sur base d'un budget de 1 500 € prévu à l'article budgétaire n°722/12101 « Frais de déplacement et de séjour du personnel communal et des mandataires ».

#### Article 2 :

De transmettre la délibération aux Autorités Supérieures, au Receveur Communal ainsi qu'aux Directeurs (trices) d'Ecole.

La délibération requise est adoptée.

#### Divers

#### **M.P.GIANGRECO, Conseiller Communal – Mouvement Citoyen – Information**

M.GIANGRECO présente les remerciements du Mouvement Citoyen à l'Administration pour l'aide apportée ainsi qu'à la presse pour s'être faite l'écho de cette action. Il rappelle, en outre, que les formulaires de commande sont toujours à la disposition de la population.

Il précise que dès la mise en fonction du nouveau site Internet Communal, le formulaire en question sera en ligne afin que les citoyens puissent y avoir recours.

Il se félicite que l'aide nécessaire ait pu être apportée à la population. Il souligne qu'une réunion citoyenne aura lieu le 18 février 2008, à l'Académie de Musique, de La Bouverie.

M.le Bourgmestre, quant à lui, ajoute que ce sera par ailleurs une des missions qui sera confiée au « Monsieur Energie » qui sera engagé prochainement.

### **M.C.RUELLE, Conseiller Communal – Fléchage du cimetière de Frameries**

M.RUELLE informe l'Assemblée qu'il a été interpellé à plusieurs reprises concernant un fléchage du cimetière de Frameries permettant d'y accéder plus facilement.

M.le Bourgmestre répond que cette demande sera examinée par les services concernés.

### **M.Gh.FAUVIAUX, Conseiller Communal – Plateau ralentisseur à la rue du Peuple, à Eugies**

M.FAUVIAUX relève la médiocre qualité des trottoirs qui incite les piétons à emprunter la chaussée ce qui pourrait occasionner des accidents.

Pour preuve, samedi dernier, un conducteur a embouti la façade d'une habitation.

Il préconise que l'on revoie l'implantation du casse vitesse afin que ce dernier soit plus efficace.

M.le Bourgmestre fait remarquer qu'aujourd'hui on s'éloigne de plus en plus des casses vitesse au profit des chicanes. Il faut savoir que le coût de ces installations est relativement élevé et qu'il est difficile de pouvoir répondre favorablement à de telles demandes.

Néanmoins, en ce qui concerne la voirie évoquée, on examinera le point avec les services compétents.

### **Adoption des procès-verbaux des dernières séances (Séances publiques)**

Il s'agit des séances des 20 décembre 2007 et 10 janvier 2008.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 43 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ces documents doivent être considérés comme adoptés s'ils n'appellent aucune observation durant la présente séance.

Par le Conseil :  
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre ff.,

Ph.WILPUTTE.

J-M.DUPONT.